

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15798**

Intitulé

CS : Certificat de spécialisation Conduite d'un élevage ovin viande

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur(trice) régional(e) de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212s Productions animales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce certificat assure la gestion technique d'un élevage ovin en vue d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs optimaux. Il s'occupe de l'alimentation, des pâturages, de la reproduction, de l'agnelage, met en œuvre la sélection et assure la gestion sanitaire de son troupeau ou de celui qui lui est confié. Il est aussi amené à entretenir et aménager les bâtiments et équipements de la bergerie, gérer les chiens de berger, voire transformer et commercialiser les produits de son élevage.

Pour cela, il organise et supervise les différentes activités, participe aux travaux et peut encadrer du personnel.

Il peut prendre part à la gestion économique et financière de l'exploitation et à l'élaboration de la stratégie de l'élevage.

UCP1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation

UCP2 : Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin

UCP3 : Elaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce certificat exerce son activité au sein d'un élevage ovin (exploitation agricole, station technique, centre d'expérimentation) ou d'un atelier de production animale ovine.

Berger / bergère, berger/bergère d'estives, conducteur/conductrice d'atelier de production animale ovine, éleveur/éleveuse d'agneaux/de moutons/d'ovins, éleveur/éleveuse en production ovine, éleveur-sélectionneur/éleveuse -sélectionneuse, moutonnier/moutonnière, responsable d'élevage en production ovine

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1410 : Élevage ovin ou caprin

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le titre est délivré dès lors que les 3 UC qui le constituent sont obtenues.

Objectifs terminaux d'intégration (OTI) des UC constitutives du titre :

UC 1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation

UC 2 : Mettre en œuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin

UC 3 : Elaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15798 - UCP1 : Définir les orientations et le fonctionnement d'un atelier ovin au sein d'un système d'exploitation	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Analyser les paramètres nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du système de production ovin - Déterminer les caractéristiques techniques, économiques, sociales et environnementales du système de production

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15798 - UCP2 : Mettre en oeuvre des techniques spécifiques permettant la conduite du troupeau ovin	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Déterminer des conduites adaptées au contexte - Réaliser des opérations techniques liées à la conduite du troupeau ovin
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15798 - UCP3 : Elaborer un système fourrager assurant le fonctionnement d'un atelier ovin	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Analyser la situation de l'exploitation dans son contexte - Construire un système fourrager adapté à la situation

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Jury composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art D811-167

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 mars 2013 portant création du certificat de spécialisation agricole option "conduite d'un élevage ovin viande" et fixant ses conditions de délivrance selon la modalité des unités capitalisables. (JO du 13 mars 2013)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : agriculture.gouv.fr/enseignementagricole

Historique de la certification :